



WARGNY - BBR

Gestion Privée

# **BBR Europe**

Rapport Annuel

au 31/12/2023



## Informations clés pour l'investisseur

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Nom du produit :** BBR Europe

**Nature juridique :** OPCVM géré par Wargny-BBR, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

**Code ISIN :** FR0010446096

**Initiateur du produit :** Wargny-BBR, Société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP96006

**Site Internet :** <http://www.wargnybbr.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Wargny-BBR au 01.42.25.85.85 ou par e-mail à l'adresse suivante : [contact@wargnybbr.com](mailto:contact@wargnybbr.com)

**Autorité compétente :** Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Etat Membre :** France

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Fonds Commun de Placement (FCP)

#### Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, le FCP sera automatiquement dissous en cas de rachat de la totalité des parts à l'initiative des porteurs. Par ailleurs, la société de gestion du FCP peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, décider de proroger, de dissoudre de manière anticipée ou de liquider le FCP.

#### Objectifs

L'objectif du fonds est de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50, dividendes nets réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. Son principal moteur de performance repose sur son exposition aux marchés d'actions européens.

Cet OPC est géré activement, il ne s'agit pas d'un fonds indiciel. L'indice Euro Stoxx 50 est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Ainsi, la gestion du fonds est discrétionnaire et sans contrainte relative cet indice. Les choix d'investissements peuvent donc être différents de la composition de l'indice en termes de valeurs, de pondération de ces valeurs et de répartition sectorielle et géographique, générant de possibles écarts de performance par rapport à l'indicateur de comparaison.

Etant éligible au PEA, le fonds est en permanence investi à plus de 75% en actions de l'Union Européenne.

La gestion est de type « long only », les titres sont achetés dans une optique de valorisation moyen-long-terme.

Le portefeuille est constitué selon une approche « bottom-up » par une sélection de titres détenus en lignes directes, sans biais de style, de secteur ou de pays, sans biais de capitalisation boursière à l'exception des capitalisations boursières inférieures à 2 Mds d'Euro et qui seront limitées à 10% de l'actif net du fonds. Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% de son actif essentiellement sur la livre sterling, la couronne danoise, la couronne suédoise, la couronne norvégienne et le franc suisse. Il ne sera pas exposé au risque de change des pays émergents.

Dans les phases de réduction de l'exposition aux actions, le fonds peut être investi jusqu'à 25 % en obligations souveraines ou privées de pays de l'OCDE de toutes durations, sans condition particulière de notation, ainsi qu'en instruments du marché monétaire.

La fourchette de sensibilité des produits de taux sera comprise entre 0 et 10.

Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition, sans surexposition, aux marchés d'actions, de change ou de taux.

Le fonds peut également être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen, ou FIA de droit français, de toutes classifications.

#### Investisseurs de détails visés

Ce fonds s'adresse à tous types d'investisseurs (personnes physiques ou morales) qui souhaitent bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion diversifiée des actifs exposés sur les marchés d'actions européens et sur une durée de placement supérieure à 5 ans.

#### Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées auprès de Rothschild Martin Maurel jusqu'au vendredi 14h00. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1.

Affectation du résultat : capitalisation

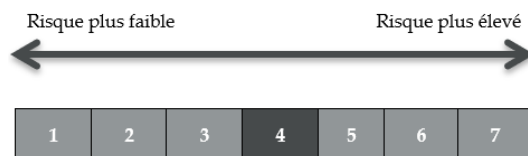
## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

---

### Indicateur de risque

---

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur le marché actions européennes.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans ; dans le cas contraire, le risque réel peut être très différent, et vous pourriez obtenir moins en retour.

#### Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : Le fonds pouvant réaliser des opérations sur les marchés de gré à gré, des opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres, il est exposé au risque que les contreparties de ces transactions fassent défaut.
- **Risque de crédit** : Le fonds peut être investi dans des instruments monétaires ou obligataires. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Dans ce cas, la valeur des titres de créances, dans lesquels est investi le fonds, peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## 1-Rapport de gestion financière

### ▪ Performances et commentaires de gestion :

Sur l'année 2023 la VL est passée de 225,47€ au 31/12/2022 à 272,66€ au 31/12/2023 soit une hausse de 20,93% à comparer à la performance de l'indice de référence Euro Stoxx 50 de 22,23%.

Les performances passées ne présagent pas des performances à venir.

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Les marchés d'actions européens ont nettement progressé au cours du premier trimestre 2023, à l'exception notable des marchés suisse et britannique. Bien que la Banque Centrale Européenne ait poursuivi les hausses de taux directeurs initiées en 2022, la baisse du coût de l'énergie, les anticipations de fléchissement de l'inflation ainsi que les résultats des entreprises, de bonne facture, ont soutenu les marchés. Le sauvetage en urgence du Crédit Suisse par UBS à la suite de la faillite de banques régionales américaines début mars n'a pas cassé cette dynamique de progression.

Sur le trimestre, BBR Europe a été pénalisé par la sous-performance des valeurs pétrolières. Les positions en BP et en Royal Dutch Shell ont été soldées. Le fonds n'est pas sur pondéré en valeurs bancaires et ne détenait pas d'actions Crédit Suisse. Les meilleures contributions ont été notamment réalisées par ASML et ST Microelectronics, dans le secteur des semi-conducteurs, et par LVMH, le parcours des valeurs de luxe en général demeurant flamboyant sur la période. Le titre Linde a totalement été cédé, la cotation en Europe étant supprimée au profit d'une cotation du titre aux Etats-Unis.

Sur le trimestre, BBR Europe progresse de 13,21% contre + 14,16% pour son indice de référence.

<b>Les principaux achats</b>	<b>Les principales ventes</b>
RMM COURT TERME IC (R)	LINDE PLC (V)
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA (A)	BP PLC (V)
ESSILORLUXOTTICA (R)	SHELL PLC (V)
NORDEA BANK ABP (R)	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN (V)
ING GROEP NV (R)	ORANGE (AL)

#### 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Après la forte hausse des marchés d'actions européens au premier trimestre, la tendance positive a continué mais le rythme de progression au deuxième trimestre a ralenti, l'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis terminant le trimestre à +3,71% et portant sa performance annuelle à +18,39%. L'attention des investisseurs s'est portée sur l'évolution de l'inflation et sur les réponses des banques centrales pour lutter contre celle-ci par le biais des hausses de taux qui se sont poursuivies. Toutefois, la hausse des marchés laisse supposer que les discours de fermeté des banquiers centraux, notamment en Europe, où Madame Lagarde annonce une nouvelle hausse de 25 points de base en juillet ainsi que peut être également en septembre, et la probabilité d'une récession durable et de grande ampleur, sont peu pris en compte par les investisseurs. Dans ce contexte compliqué, le niveau de liquidités du fonds a été relevé de 3,5% à 7% par des ventes (Nexi, DSM) et des allègements sur AstraZeneca. Aucun achat n'a été réalisé. Le fonds progresse de 3,01% sur le trimestre et de 16,61% depuis le début de l'année.

<b>Les principaux achats</b>	<b>Les principales ventes</b>
RMM COURT TERME IC (R)	KONINKLIJKE DSM NV (V)
	NEXI SPA (V)
	ASTRAZENECA PLC (AL)

#### 3<sup>ème</sup> trimestre 2023

Malgré des taux d'inflation en repli par rapport à leur plus hauts, les marchés boursiers européens se sont repliés au cours du troisième trimestre, les investisseurs s'inquiétant de la volonté de la Banque Centrale Européenne de poursuivre sa politique de hausse des taux d'intérêt puis de maintien de ceux-ci à un niveau élevé, au risque de mettre à mal une croissance économique européenne déjà affaiblie.

Dans ce contexte, le fonds BBR Europe affiche un recul de 3,64% sur le trimestre, contre une baisse de 4,89% pour son indice de référence. Depuis le début de l'année, le fonds enregistre une progression de 12,37% contre 12,60% pour son indice de référence. BBR Europe a bénéficié de sa sur-exposition aux valeurs pétrolières, en hausse sur le trimestre, en parallèle à la forte appréciation du prix du baril de Brent, passé de 75 dollars à plus de 95 dollars, compte tenu de la politique de limitation de l'offre appliquée actuellement par les partenaires de l'OPEP. Le profil du fonds, plus défensif dans le choix des valeurs du portefeuille que son indice de référence, et la part des liquidités, 7%, ont également joué positivement dans cet environnement de marchés baissiers.

Les principaux achats	Les principales ventes
RMM COURT TERME IC (R)	CRH PLC (V)
SAINT GOBAIN (A)	NOKIA OYJ (V)
LVMH (R)	BASF SE (AL)
SIEMENS AG-REG (R)	STMICROELECTRONICS NV (AL)
	TECHNIP ENERGIES NV (AL)

#### 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Sur les marchés financiers, les trimestres se suivent et ne se ressemblent pas. Alors que fin septembre les investisseurs s'inquiétaient de nouvelles hausses de taux de la part de la BCE puis d'un maintien de ces derniers à un niveau élevé pour contrer les pressions inflationnistes persistantes en Zone Euro, au début du quatrième trimestre et très rapidement, l'optimisme est revenu, porté par le changement de discours de la Banque Centrale Européenne, actant de la fin probable de la hausse des taux, ainsi que par des taux d'inflation en baisse sur la fin de l'année.

Dans ce contexte, les marchés d'actions européens se sont fortement repris et ont clôturé l'année en nette hausse, l'indice de référence de BBR Europe, l'Eurotox 50 progressant de 8,55% sur le trimestre.

Sur la même période, BBR Europe affiche une progression de 7,62%. Le fonds a été pénalisé par le maintien des liquidités de l'ordre de 4%, ainsi que par sa sur pondération en valeurs pétrolières. Astrazeneca a été cédée, ainsi que Vonovia. Prysmian a été intégré au portefeuille, afin de renforcer les valeurs participant à la transition énergétique.

Sur l'année, le fonds progresse de 20,93% contre +22,23% pour son indice de référence.

Les principaux achats	Les principales ventes
PRYSMIAN SPA (A)	RMM COURT TERME C (V)
ESSILORLUXOTTICA (R)	ASTRAZENECA PLC (V)
LVMH (R)	RMM COURT TERME IC (AL)
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG (R)	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG (AL)
ASML HOLDING NV (R)	VONOVIA SE (V)

#### ▪ PEA :

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1<sup>o</sup> du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier. Au 31/12/2023 la proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA était de 92.34%.

#### 2- Evènements intervenus au cours de l'exercice

- Modification du prospectus le 22/12/2023 liée au changement de dénomination sociale du dépositaire Rothschild Martin Maurel et notification relative à l'absence de mise en place de mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate »).

#### 3- Informations relative au droit de vote

Conformément à la réglementation en vigueur, la politique d'engagement actionnarial ainsi que la politique de vote sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <http://wargnybbr.com/>

Le rapport concernant l'exercice des droits de vote est disponible sur simple demande, et est consultable dans les locaux de la société de gestion.

#### 4- Choix des intermédiaires

Dans le cadre de son organisation au sein du groupe Rothschild & Co, Wargny-BBR a pris la décision de transmettre l'intégralité de ses ordres à la table de négociation de Rothschild & Co Asset Management (RAM) en matière de gestion collective. Wargny-BBR a dès lors fait le choix de déléguer la mise en œuvre de sa politique de meilleure sélection à RAM.

Wargny-BBR s'assure que :

- RAM met en place un processus détaillé et formalisé de sélection de leurs intermédiaires ;
- RAM révisé au moins annuellement et chaque fois qu'un événement le justifie la liste des intermédiaires sélectionnés.
- RAM surveille l'application effective, par les intermédiaires ainsi choisis, de leur politique de meilleure exécution et fournissent à Wargny-BBR les moyens d'un contrôle efficace du respect de leurs obligations.

Wargny-BBR s'assure que les conventions conclues avec chacun des intermédiaires auxquels sont transmis ses ordres reprennent ces différentes obligations et prévoient les modalités d'information et de contrôle à la disposition de Wargny-BBR. Une convention-cadre régit par ailleurs les obligations respectives de Wargny-BBR d'une part et RAM d'autre part.

Les gérants de Wargny-BBR, qui constituent le Comité de gestion, et les fonctions supports procèdent, chaque fois que nécessaire à la révision de la qualité d'exécution des intermédiaires au vu des opérations traitées.

Comme le prévoit l'article L 533-18, I du Code monétaire et financier, l'exigence du « meilleur résultat possible » dû au client s'apprécie au regard de 7 grandes catégories de facteurs :

- le prix,
- le coût,
- la rapidité d'exécution,
- la probabilité d'exécution et de règlement,
- la taille,
- la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

Le suivi de la politique de meilleure exécution fait l'objet d'un point régulier avec la transmission des supports et comptes rendus des comités broker RAM ainsi que l'envoi des rapports TCA.

#### **5- Informations sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de l'OPCVM**

Conformément au règlement taxonomie et en tant que produit article 6 au titre du règlement SFDR, nous vous informons que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Néanmoins, le Fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

La politique ESG ainsi que les différents documents relatifs aux objectifs d'investissements responsables de la société de gestion sont disponibles sur le site : <http://wargnybbr.com/>

- Notre démarche d'investisseur responsable s'exprime à travers :
  - Le travail de sélection de titres vifs et de fonds en portefeuille sur la base de leurs performances ESG en parallèle de l'étude de leurs performances financières
  - Et via la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial
- Ressources et organisation chez Wargny-BBR :
  - Tous les gérants agissent en adéquation avec la politique ESG du groupe en tenant compte des risques de durabilité dans le cadre de la gestion collective.
  - Une équipe dédiée à l'investissement responsable au niveau de Rothschild & Co.
  - Une collaboration avec les autres entités du groupe (RMM et RAM).

Ainsi, Wargny-BBR intègre les enjeux extra-financiers dans la gestion via le cadre d'exclusion commun aux entités d'investissement du Groupe R&Co :

- Exclusion des entreprises qui conçoivent et produisent des armes à sous-munitions et/ou des mines terrestres conformément au traité d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997). Le cadre exclut ces entreprises des processus d'investissement du groupe et exclut les gestionnaires d'actifs qui s'engagent dans ou avec des entreprises impliquées dans les armes à sous-munitions.
- Exclusion de l'investissement dans des entreprises qui, à la connaissance du groupe, enfreignent des principes fondamentaux en raison de fautes graves commises par les entreprises, telles que des violations graves des droits de l'homme, des dommages environnementaux importants ou ceux liés à des activités de corruption.
- Mise en œuvre de principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique.

Les critères extra financiers font désormais partie intégrante de notre process d'investissement et sont ainsi pris en compte dans la gestion de l'ensemble des OPC gérés au sein de Wargny-BBR.

Ils sont pleinement intégrés lors de la sélection des supports d'investissements, après la phase de décision de l'allocation d'actifs stratégique de nos portefeuilles, et parallèlement à notre analyse des fondamentaux financiers.

Nous en tenons compte tant pour les titres en direct que pour les supports collectifs. Pour l'ensemble de nos OPC, nous avons l'objectif de respecter au minima un socle commun autour des principes suivants :

- Application des filtres réglementaires et cadre d'exclusions du Groupe R&Co (exclusions des armes non conventionnelles, respect des principes fondamentaux, sortie du charbon thermique...).
- Au minimum 65% des actifs dans lesquels nous investissons (pour les actifs cotés) doivent faire l'objet d'une note par MSCI ESG Research.
- A l'échelle de chaque portefeuille, notre objectif est d'avoir une note au minimum de BBB selon MSCI ESG Research.
- Nous souhaitons limiter la part des sous-jacents les plus mal notés au sein d'un portefeuille sous gestion : notre objectif est que les actifs notés en dessous de BB aient une part de 15% au maximum des actifs notés.

#### **6- Compte rendu relatif au frais d'intermédiation :**

Les frais d'intermédiation n'ayant pas représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 euros, la société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation d'élaborer un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

#### **7- Techniques de gestion efficace de portefeuille**

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

#### **8- Commission de performance**

Néant.

#### **9- Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

#### **10- Politique de rémunération**

La politique de rémunération de Wargny-BBR s'inscrit dans le cadre plus large de celle du Groupe Rothschild & Co (ci-après « le Groupe »). L'ensemble des activités que couvre le Groupe est structuré autour de principes de rémunération communs qui pour la plupart ont été mis en place lors de l'intégration par le groupe des directives CRD (Capital Requirements Directive).

En tant que société de gestion agréée à gérer des FIA et des OPCVM, Wargny-BBR est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de Wargny-BBR a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Directoire. Par ailleurs, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, le Conseil de Surveillance adopte et réexamine annuellement les principes généraux de la politique de rémunération de Wargny-BBR.

La politique de rémunération est disponible et constables sur demande au siège de Wargny-BBR, 4 avenue Hoche, 75008 Paris. Un résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site : <http://wargnybbr.com/>

La politique de rémunération de Wargny-BBR respecte les principes généraux suivants :

- Égalité hommes-femmes
- Une rémunération fixe suffisante

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable discrétionnaire et ponctuelle.

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir-être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc.)

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives. La politique de rémunération de Wargny-BBR et plus généralement du Groupe Rothschild & Co conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices générés, le cas échéant, par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.



La rémunération du personnel de la conformité est fixée indépendamment de celle des métiers dont il contrôle et valide les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de Wargny-BBR reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers :

- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
- La cohésion et l'esprit d'équipe

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par la Direction dans le cadre du process d'évaluation, ainsi que sur la cohésion et l'esprit d'équipe.

<b>Wargny BBR Exercice 2023</b>	<b>Nombre de collaborateurs</b>	<b>Rémunération Totale</b>	<b>Rémunération Fixe</b>	<b>Rémunération Variable</b>
<b>Population Totale</b>	<b>13</b>	<b>1,41</b>	<b>1,23</b>	<b>0,18</b>
<b>dont Population Régulée au titre de AIFM/UCITS</b>	<b>7</b>	<b>1,10</b>		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

### **11 - Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation - Règlementation SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **12 - Liquidité**

Sur la période :

- Aucun actif n'a fait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide
- Aucune disposition particulière nouvelle n'est mise en place pour la gestion de la liquidité du fonds
- Le profil de risque du fonds sur la période est décrit ci-dessus et est décrit plus généralement dans le prospectus.

### **13 - Informations sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe ou pour lesquels le groupe a un intérêt particulier :**

Information dans l'annexe des comptes annuels.





**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement BBR EUROPE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023  
Fonds Commun de Placement  
BBR EUROPE  
4, avenue Hoche - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement BBR EUROPE**

4, avenue Hoche - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BBR EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand  
Associé

# **BBR EUROPE**

**COMPTES ANNUELS**  
**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>57 331 998,90</b>	<b>49 418 577,15</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>54 901 102,77</b>	<b>48 320 941,85</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	54 901 102,77	48 320 941,85
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 430 896,13</b>	<b>1 097 635,30</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 430 896,13	1 097 635,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>132 579,99</b>	<b>687 087,03</b>
Liquidités	132 579,99	687 087,03
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>57 464 578,89</b>	<b>50 105 664,18</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	56 525 068,83	49 624 363,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	439 073,20	-79 546,09
Résultat de l'exercice (a,b)	390 887,07	462 778,82
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>57 355 029,10</b>	<b>50 007 596,41</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>109 549,79</b>	<b>98 067,77</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	109 549,79	98 067,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>57 464 578,89</b>	<b>50 105 664,18</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 511 581,27	1 495 743,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 511 581,27</b>	<b>1 495 743,72</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 068,13
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 068,13</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 511 581,27</b>	<b>1 493 675,59</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 103 838,55	1 020 456,52
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>407 742,72</b>	<b>473 219,07</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-16 855,65	-10 440,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>390 887,07</b>	<b>462 778,82</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPCVM/FIA :**

Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour de valorisation de l'OPCVM.

Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de la valorisation de l'OPCVM sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :**

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

**: Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010446096 - BBR EUROPE : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts BBR EUROPE	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>50 007 596,41</b>	<b>58 847 404,75</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 885 534,23	1 970 702,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 817 728,13	-4 099 839,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 576 229,37	888 107,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-980 333,04	-802 021,83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-189 254,84	-172 088,51
Différences de change	220 142,47	171 068,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 245 099,91	-7 268 955,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>12 849 700,17</i>	<i>3 604 600,26</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 604 600,26</i>	<i>-10 873 555,67</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	407 742,72	473 219,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>57 355 029,10</b>	<b>50 007 596,41</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00



### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 579,99	0,23
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	132 579,99	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 938 820,19	3,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 238,48	0,02	5 086,95	0,01	1 770,39	0,00	1 414,33	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	109 549,79
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>109 549,79</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-109 549,79</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	7 385,005	1 885 534,23
Parts rachetées durant l'exercice	-18 821,189	-4 817 728,13
Solde net des souscriptions/rachats	-11 436,184	-2 932 193,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	210 352,847	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 103 838,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 430 896,13
Instruments financiers à terme	FR0010793026	RMM COURT TERME IC	2 430 896,13
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 430 896,13</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	390 887,07	462 778,82
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>390 887,07</b>	<b>462 778,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	390 887,07	462 778,82
<b>Total</b>	<b>390 887,07</b>	<b>462 778,82</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	439 073,20	-79 546,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>439 073,20</b>	<b>-79 546,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	439 073,20	-79 546,09
<b>Total</b>	<b>439 073,20</b>	<b>-79 546,09</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	61 388 759,28	55 332 574,46	58 847 404,75	50 007 596,41	57 355 029,10
Nombre de titres	269 135,877	253 731,693	230 980,253	221 789,031	210 352,847
Valeur liquidative unitaire	228,09	218,07	254,77	225,47	272,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,89	-11,34	1,81	-0,35	2,08
Capitalisation unitaire sur résultat	1,07	0,58	0,63	2,08	1,85

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	2 880	530 380,80	0,92
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 630	1 604 128,50	2,79
BASF SE	EUR	7 700	375 606,00	0,66
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	43 200	939 600,00	1,64
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	30 700	1 160 460,00	2,03
KION GROUP AG	EUR	10 600	409 902,00	0,71
KNORR-BREMSE AG	EUR	12 250	720 300,00	1,25
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	8 300	519 165,00	0,91
SAP SE	EUR	14 150	1 973 642,00	3,44
SIEMENS AG-REG	EUR	9 070	1 541 174,40	2,69
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>9 774 358,70</b>	<b>17,04</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	15 800	923 036,00	1,61
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>923 036,00</b>	<b>1,61</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	303 100	1 145 566,45	2,00
IBERDROLA SA	EUR	71 000	842 770,00	1,47
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 988 336,45</b>	<b>3,47</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BANK ABP	EUR	58 500	656 721,00	1,15
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>656 721,00</b>	<b>1,15</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	4 950	871 794,00	1,52
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	4 884	860 170,08	1,50
AXA	EUR	42 850	1 263 646,50	2,20
BNP PARIBAS	EUR	24 300	1 520 937,00	2,65
DANONE	EUR	9 200	539 856,00	0,94
ESSILORLUXOTTICA	EUR	7 470	1 356 552,00	2,36
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	7 970	955 603,00	1,66
HERMES INTERNATIONAL	EUR	660	1 266 408,00	2,21
L'OREAL	EUR	2 150	968 897,50	1,69
L'OREAL SA-PF	EUR	1 500	675 975,00	1,18
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	4 670	3 425 912,00	5,97
ORANGE	EUR	52 100	536 838,40	0,94
PERNOD RICARD	EUR	3 360	536 760,00	0,94
SAFRAN SA	EUR	8 400	1 339 464,00	2,34
SAINT-GOBAIN	EUR	10 500	699 930,00	1,22
SANOFI	EUR	16 300	1 463 088,00	2,56
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9 500	1 726 910,00	3,01
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	61 000	1 290 760,00	2,25
TOTALENERGIES SE	EUR	47 087	2 900 559,20	5,05
VINCI SA	EUR	11 850	1 347 345,00	2,35
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>25 547 405,68</b>	<b>44,54</b>
<b>ITALIE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL SPA	EUR	165 500	1 113 815,00	1,95
ENI SPA	EUR	40 750	625 431,00	1,09
INTESA SANPAOLO	EUR	338 500	894 824,75	1,56
PIRELLI & C. SPA	EUR	206 550	1 017 671,85	1,77
PRYSMIAN SPA	EUR	28 600	1 177 462,00	2,05
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>4 829 204,60</b>	<b>8,42</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	370	431 642,00	0,75
AIRBUS SE	EUR	9 450	1 320 921,00	2,30
ASML HOLDING NV	EUR	6 730	4 587 841,00	8,00
ING GROEP NV	EUR	64 150	867 692,90	1,51
STELLANTIS NV	EUR	54 200	1 146 059,00	2,00
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>8 354 155,90</b>	<b>14,56</b>
<b>SUISSE</b>				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	8 350	1 043 750,00	1,82
NESTLE SA-REG	CHF	8 500	895 070,19	1,56
STMICROELECTRONICS NV	EUR	19 650	889 064,25	1,55
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>2 827 884,44</b>	<b>4,93</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>54 901 102,77</b>	<b>95,72</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>54 901 102,77</b>	<b>95,72</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME IC	EUR	0,32	2 430 896,13	4,24
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 430 896,13</b>	<b>4,24</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 430 896,13</b>	<b>4,24</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 430 896,13</b>	<b>4,24</b>
<b>Dettes</b>			<b>-109 549,79</b>	<b>-0,19</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>132 579,99</b>	<b>0,23</b>
<b>Actif net</b>			<b>57 355 029,10</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts BBR EUROPE</b>	<b>EUR</b>	<b>210 352,847</b>	<b>272,66</b>
-------------------------	------------	--------------------	---------------